

LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES MUTATIONS

Réunion Restreinte du 27 Juillet 2017

Procès-Verbal N° 3

<u>Président</u>: Mr André LUCAS.

Présents: Mme Ghislaine SALDANA

MM Jean-Louis AGASSE, Jean GABAS, Christian LAFITTE, Christian SALERES

→ Levées d'oppositions à mutations

Joueur : Laurent MORENO (1438921347)

Ancien Club: AS FABREGUES (529368)

Nouveau Club: US MONTAGNACOISE (500294)

Date de demande: 09.07.17

Date d'opposition: 10.07.17

Date de levée : 25.07.2017

- Droits d'opposition (Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club FABREGUES (529368).
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club FABREGUES (529368)

Joueur: Said Magomed KHASSANOV (2546497481)

Ancien Club: CASTELSARRASIN GANDALOU (548099)

Nouveau Club: LA NICOLAITE (506029)

Date de demande : 11.07.2017

Date d'opposition: 15.07.2017

Date de levée : 20.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club CASTEL GANDALOU (527193).
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club CASTEL GANDALOU (527193).

Joueur: SOUTIRAS Jegan (2546088186)

Ancien Club: AV. F. VILLENEUVOIS (547496)

Nouveau Club: US SEYSSES FROUZINS (580593)

Date de demande : 15.07.2017

Date d'opposition: 15.07.2017

Date de levée : 19.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club AV. F. VILLENEUVOIS (547496)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club AV. F. VILLENEUVOIS (547496)

Joueur: Alexandru Bogdan HINTAR (2547519855)

Ancien Club: LESCURE US (535917)

Nouveau Club: FC SAINT GIRONS (520380)

Date de demande : 04.07.2017

Date d'opposition: 04.07.2017

Date de levée : 24.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club LESCURE (535917)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club LESCURE (535917).

Joueur: Shems Dine ALCINDOR (2547328693)

Ancien Club: EAUNES (529095)

Nouveau Club: MURET AM (505904)

Date de demande : 10.07.2017

Date d'opposition: 12.07.2017

Date de levée : 27.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club RC EAUNES (529095)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club RC EAUNES (529095)

Joueur : François FERNANDEZ (2543102537)

Ancien Club: US DE L'ARMAGNAC (505875)

Nouveau Club: FC RISCLOIS (525742)

Date de demande : 10.07.2017

Date d'opposition: 10.07.2017

Date de levée : 13.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club US ARMARGNAC (525742)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club US ARMAGNAC (525742)

Joueur: Anthony DE VESTEL (1896520953)

Ancien Club: ESP. VILLEMANDAIS (581264)

Nouveau Club: MONTBETON LAC ST PIER (550916)

Date de demande : 13.07.2017

Date d'opposition: 14.07.2017

Date de levée : 15.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club ESP. VILLEMANDAIS (581264)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club ESP. VILLEMANDAIS (581264).

Joueur: Moussa MOUHAMADI (2544193526)

Ancien Club: LESCURE US (535917)

Nouveau Club: ST GIRONS (523580)

Date de demande : 04.07.2017

Date d'opposition: 07.07.2017

Date de levée : 24.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club US LESCURE (535917)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club US LESCURE (535917)

Joueur: Damien LIMAYRAC (1806535305)

Ancien Club: FC FONBEAUZARD (538642)

Nouveau Club: FC BEAUZELLE (528589)

Date de demande : 14.06.2017

Date d'opposition: 14.06.2017

Date de levée : 27.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club F.C. FONBEAUZARD (538642).
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club F.C.FONBEAUZARD (538642).

Joueur: Ibrahima Sory DIALLO (2547114675)

Ancien Club: LAVAUR FC (548368)

Nouveau Club: US ALBI (505931)

Date de demande : 02.07.2017

Date d'opposition: 03.07.2017

Date de levée : 25.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club LAVAUR FC (548368).
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club LAVAUR FC (548368).

Joueur : Yassere ABDALLAH (2547888222)

Ancien Club: SOUES CIGOGNES (511334)

Nouveau Club: AJ FOOTBALLEURS DE MAYOTTE (563867)

Date de demande : 02.07.2017

Date d'opposition: 03.07.2017

Date de levée : 26.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club SOUES CIGOGNES (511334)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club SOUES CIGOGNES (511334)

Joueur : Loïc COLIN (2543040257)

Ancien Club: ENT. FONS FOURMAGNAC (527945)

Nouveau Club: ENT. CAJARC CENEVIERES (548858)

Date de demande : 23.06.2017

Date d'opposition: 26.06.2017

Date de levée : 18.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club E. FONS FOURMAGNAC (527945)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club E. FONS FOURMAGNAC (527945)

Joueur : Ugo DA SILVA (1866515009)

Ancien Club: US GAILLACOIS (551482)

Nouveau Club: FC VIGNOBLE 81 (580641)

Date de demande : 20.06.2017

Date d'opposition: 21.06.2017

Date de levée : 14.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club US GAILLAC (551482)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club US GAILLAC (551482)

Joueur: Morad TACHYCHAT (2544108324)

Ancien Club: CORBARIEU OM.C (525717)

Nouveau Club: ENT. MONTBETON LACOURT ST PIERRE (550916)

Date de demande : 13.07.2017

Date d'opposition: 13.07.2017

Date de levée : 18.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club AS CORBARIEU (525717)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club CORBARIEU OM C (525717)

Joueur: Daniel RODRIGUES PINTO (2543754829)

Ancien Club: US MALAUSE (509294)

Nouveau Club: AV S CAMPSANAIS (524784)

Date de demande : 12.07.2017

Date d'opposition: 12.07.2017

Date de levée : 16.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club US MALAUSE (509294)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club US MALAUSE (509294)

Joueur: Michael PAPAFIO (2547955046)

Ancien Club: AS PORTET CARREFOUR (508645)

Nouveau Club: JS PRADETTES (547206)

Date de demande: 14.07.2017

Date d'opposition: 17.07.2017

Date de levée : 24.07.2017

- Droits d'opposition Article 196 1) des Règlements Généraux de la L.F.O. : 30 euros débités automatiquement du compte Ligue du club AS PORTET CARREFOUR (508645)
- Levée d'opposition Article 103 des Règlements Généraux de la L.F.O. : 20 euros à débiter du compte Ligue du club AS PORTET CARREFOUR (508645)

Joueur : Aguidane ATTOUMANI (2546479347) – Andjilani ABDOU NAHOUDA (2546728683) – Rifay HOUMADI (2547537854) / TERSSAC ALBI FC

Oppositions levées – Demandes de licences supprimées joueurs restant qualifiés au club de TERSSAC ALBI FC

- Frais de dossier au club AJ FOOTBALLEURS DE MAYOTTE (563867) du joueur HOUMADI Rifay :
 - 32 € x 1 = 32.00 €

Joueur: Jordan CARRETIER (2545558660)

Opposition levée – Demande de licence supprimée joueur restant qualifié au club de l'ENT. VARILHES (541857)

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

→ Dossiers: Younes WAHIB – Anthony GIL – Club: O.GIROU (551412)

La Commission prend connaissance du dossier qui lui est soumis :

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces versées au dossier,

- Audition du club de l'O. GIROU

La commission note l'absence non excusée des joueurs :

- Younes WAHIB (2544282116),
- Anthony Gil (1886519138),
 - ⇒ Ces joueurs devront se manifester auprès du secrétariat de la ligue en vue d'une prochaine convocation.

La présente décision est susceptible d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie dans les conditions de forme et de délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.O.

→ Dossiers en attente d'une prochaine convocation

La Commission note l'absence des joueurs et des clubs ci-dessous :

- Joueurs : Julian CRISTINI (1002140112) Dylan DELBOIS (2545537480) / AS SEILH / FC BEAUZELLE
- Joueur: Mohcine EL HALOUI (1896522818) / FC LAUNAGUET / ANDERNOS SPORT

- Joueur : Khalid IDOUBELKHEIR (2543555107) / FC LAUNAGUET / AS IZARDS
- Joueur : Diran NTYAM (2545604116) / FC RANGUEIL / US CASTANET
- Joueur : Antoine MARZOUQ (2544992429) / SP NEGREPELISSIEN / FC ALBIAS
- Joueur : Bryan CALDEIRA (2545485133) / NOUVELLE VAGUE / Q.M ORLEIX
- Joueur: Kader ZAKI SOIDIKI (2546215603) / A. ENT S TOULOUSE / JET
- Joueur : Pascal MATHYS / COMMINGES ST GAUDENS / CANTON AURIGNAC
- Joueur: Omer SATAN (2544526754) / UJS / TOULOUSE METROPOLE FUTSAL
 - ⇒ Ces joueurs devront se manifester auprès du secrétariat de la ligue en vue d'une prochaine convocation.

→ EXTRAIT PROCES VERBAL

Les dossiers ci-dessous, seront repris dans leur intégralité dans le prochain Procès-Verbal de la Commission, voici les extraits de décisions :

Dossier: Yohann JEANSON (861813159) / ST SULPICE (514258)

A la demande de la ligue de BOURGOGNE concernant le changement de club du joueur JEANSON Yohann.

La Commission de Contrôle des Mutations de la Ligue d'Occitanie de Football Secteur Midi-Pyrénées, après, avoir demandé des explications au club de SAINT SULPICE concernant ce dossier, et, au vu de la réponse faite par ledit club

La Commission décide

De transmettre l'entier dossier, au regard de l'Art. 193, à la Ligue de Bourgogne pour suite à donner.

Dossier: Emma MANGUIN (2546453803) / AS PORTET CARREFOUR (508645)

Dossier envoyé à la F.F.F. pour suite à donner

Dossier: Miguel HUMBERTO (1826535883) / JS CUGNAUX (505935)

- ⇒ Opposition levée par la JS CUGNAUX
- ⇒ Demande de licence supprimée

Dossiers: Yan RAUST (1816516610) – Mathieu VOISIN (2543934084) – CARVALHO DE ALMEIDA André (2547099159)/ FOOT VALLEE DU LOT CAPDENAC (515658)

- ⇒ Oppositions levées demande de licences supprimées
- ⇒ Joueurs resteront qualifiés à FOOT VALLEE DU LOT

Dossier: BEN ALI Adel (2546122822)/ US GAILLAC

- ⇒ Opposition levée par le club de MARSSAC
- ⇒ Demande de licence supprimée.

Dossier: Carlos GONZALEZ SANZ (2547935582)/ UJS

⇒ Dossier envoyé à la F.F.F. pour suite à donner.

Le Secrétaire Le Président

Jean-Louis AGASSE André LUCAS